

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014 A 20 H 00**

1°) Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, le Conseil Municipal a décidé la création de 4 postes d'adjoints.

2°) Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la formation des commissions suivantes :

Bâtiments et patrimoine communaux : DUBRAC Pascal, GRANDJEAN Lilian, CUTARD Fabienne, BREUILLAUD René,

Environnement : DUBRAC Pascal, GRANDJEAN Lilian, BREUILLAUD René, BEAUBERT Damien,

Cadre de vie (voirie, espaces publics) : DUBRAC Pascal, GRANDJEAN Lilian, LAGORCE Loïc, BEAUBERT Damien, BREUILLAUD René, DRIEUX Jean-Pierre

Urbanisme, Politique de logement : CHANTON Amanda, LAGORCE Loïc, CUTARD Fabienne, DRIEUX Jean-Pierre, DESMAISON Marguerite

Vie économique (commerce, artisanat, production agricole) et services : CHANTON Amanda, DRIEUX Jean-Pierre, LAGORCE Loïc, GRANDJEAN Lilian, VINCENT Hélène, DUPUIS Sandra, VIGOR Jean-Pierre, DESMAISON Marguerite, BEAUBERT Damien

Politique jeunesse et périscolaire : VIGOR Jean-Pierre, CHANTON Amanda, TRIFFAUT Catherine, DUPUIS Sandra

Culture et communication : VIGOR Jean-Pierre, VINCENT Hélène, POUJAUD Brigitte, DUBRAC Pascal, CUTARD Fabienne

Affaires scolaires : POUJAUD Brigitte, CHANTON Amanda, VINCENT Hélène, DUPUIS Sandra

Loisirs et vie associative : POUJAUD Brigitte, TRIFFAUT Catherine, VINCENT Hélène, VIGOR Jean-Pierre, DESMAISON Marguerite, CHANTON Amanda

Relation entre la commune et le CCAS : DEVERINES Mariane, POUJAUD Brigitte, VINCENT Hélène, DESMAISON Marguerite, DUPUIS Sandra

Finances et budget : DEVERINES Mariane, DUBRAC Pascal, CHANTON Amanda, VIGOR Jean-Pierre, POUJAUD Brigitte, DRIEUX Jean-Pierre, GRANDJEAN Lilian

3°) Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité que les indemnités des maire, adjoints et conseillers municipaux seront portées à compter du 30 mars 2014 : 48% du maximum autorisé, pour le maire (versée mensuellement) ; 50% de celle allouée au maire, pour chacun des quatre adjoints (versée mensuellement) ; 6% de l'indice brut 1015, majoré 821 représentant le maximum autorisé pour le conseiller municipal délégué auprès du 1<sup>er</sup> adjoint chargé du « cadre de vie », soit actuellement 228,09 € versés mensuellement ; 9 indemnités représentant chacune 15% du maximum autorisé aux 9 autres conseillers municipaux délégués soit 34,21 € versés mensuellement.

Par suite des délégations consenties et des attributions exercées, les adjoints, le conseiller municipal délégué auprès du 1<sup>er</sup> adjoint chargé du « cadre de vie », et les conseillers municipaux délégués concernés par la présente délibération sont : Monsieur DUBRAC Pascal (premier adjoint), chargé des Bâtiments et patrimoine communaux, Environnement, Cadre de vie (voirie, espaces publics) - Madame CHANTON Amanda (deuxième adjoint), chargée de l'Urbanisme, Politique de logement, Vie économique (Commerce, artisanat, production agricole) et services - Monsieur VIGOR Jean-Pierre (troisième adjoint), chargé de la Politique jeunesse et périscolaire, la Culture et communication - Madame POUJAUD Brigitte (quatrième adjoint), chargé des Affaires scolaires, des Loisirs et vie associative, de la Relation entre la Commune et le CCAS,

Monsieur BREUILLAUD René est délégué auprès du 1er adjoint et chargé des ordures ménagères - Monsieur DRIEUX Jean-Pierre est délégué auprès du 2<sup>ème</sup> adjoint et chargé de la vie économique - Madame CUTARD Fabienne est déléguée auprès du 2<sup>ème</sup> adjoint et chargée du suivi de la vente du lotissement - Madame DESMAISON Marguerite est déléguée auprès du 4<sup>ème</sup> adjoint et chargée de l'étude des demandes d'aides et attributions des subventions en lien avec les associations - Monsieur GRANDJEAN Lilian est délégué auprès du premier adjoint et chargé du cadre de vie (voirie et espaces publics) - Madame VINCENT Hélène est déléguée auprès du 4<sup>ème</sup> adjoint et chargée de la gestion des aides et relations avec les structures caritatives locales - Madame TRIFFAUT Catherine est déléguée auprès du 3<sup>ème</sup> adjoint et chargée de l'élaboration de la programmation annuelle des activités périscolaires - Madame DUPUIS Sandra est déléguée auprès du 2<sup>ème</sup> adjoint et chargée du suivi du site des commerçants et artisans - Monsieur BEAUBERT Damien est délégué auprès du 1er adjoint et chargé de l'assainissement - Monsieur LAGORCE Loïc est délégué auprès du 2<sup>ème</sup> adjoint et chargé de la production agricole.

Les indemnités de fonction des élus suivront l'évolution des traitements de la Fonction Publique. Des crédits prévus à cet effet sont imputés au budget communal à l'article 6531.

4°) Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres et a proclamé élu les membres titulaires suivants : GRANDJEAN Lilian, DUBRAC Pascal et BREUILLAUD René ainsi que les membres suppléants suivants : BEAUBERT Damien, CUTARD Fabienne et VIGOR Jean-Pierre.

5°) Le Conseil Municipal a désigné, pour représenter la commune au secteur Territorial Energies du SEHV, un représentant titulaire M. BREUILLAUD René et un représentant suppléant, M. DUBRAC Pascal.

6°) Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal Coul Gart Eau. Ayant obtenu la majorité absolue, Messieurs DUBRAC Pascal et BREUILLAUD René ont été proclamés délégués titulaires et Messieurs GRANDJEAN Lilian et BEAUBERT Damien, en tant que délégués suppléants.

7°) Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes : signer les baux communaux, signer les contrats de location des salles des fêtes, décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local, réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 € par année civile, signer les contrats de travail des agents recrutés en remplacement (CDD) et des agents recrutés en CDI, autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

8°) Le Conseil Municipal a décidé que le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 4 ; ont été élues et proclamées Mmes POUJAUD Brigitte, VINCENT Hélène, DESMAISON Marguerite et DUPUIS Sandra.

9°) Pour représenter la commune à l'Association Cantonale pour le Maintien à Domicile des personnes âgées du Canton de St Sulpice-Les-Feuilles (ACMD), le Conseil Municipal a élu Madame Brigitte POUJAUD, déléguée titulaire et Madame VINCENT Hélène, déléguée suppléante.

De plus, pour représenter la commune à la Commission des Charges Financières dans le cadre de Transferts de compétences, le Conseil Municipal a élu M. DRIEUX Jean-Pierre, délégué titulaire et M. BEAUBERT Damien, délégué suppléant.

Fait à Arnac-La-Poste, le 10 avril 2014

Le Maire,

Mariane DEVERINES